

# Stage intensif à distance Niveau 2

Stage **intensif de 30 h**, réparties sur 10 séances de 3 heures pour acquérir un niveau de langue plus élaboré à travers des situations de la vie courante.

**Persan, chinois, arabe littéral, coréen, japonais, russe** ou toute autre langue sous réserve d'avoir un nombre minimum de stagiaires.

### INFOS PRATIQUES

**PROCHAINES SESSIONS**  
du 12 novembre au 11 décembre 2021  
du 04 mars au 02 avril 2022

**DURÉE**  
30 heures

**HORAIRE**  
les vendredis de 17h à 20h et  
les samedis de 10h à 13h

**RYTHME**  
3h les vendredis et les samedis

**LIEU**  
à distance

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
15 stagiaires maximum et sous réserve d'un minimum de participants

### CONTACT

formation.continue@inalco.fr  
01 81 70 11 10 52

**PUBLIC** Tout public ayant déjà suivi le stage intensif niveau 1 ou pouvant attester d'un niveau équivalent.

**OBJECTIFS** À l'issue de ce stage, les stagiaires pourront s'exprimer plus finement dans différentes situations courantes de la vie quotidienne :

- exprimer la volonté, le souhait, une opinion,
- passer un appel téléphonique
- demander son chemin, passer une commande
- envoyer un email, réserver un hôtel, un voyage...

**PROGRAMME** Ce stage de 30 heures reste axé sur la pratique orale à travers des simulations et des jeux de rôle, mais propose aussi de s'initier à l'écrit et de découvrir des structures syntaxiques plus complexes.

**EN PRATIQUE** Les séances se déroulent en visio-conférence avec tableau interactif.

- Bonne connexion internet, micro et caméra nécessaires
- Accès en ligne aux documents et exercices
- Outil testé et approuvé par les enseignants
- Evaluation individuelle des compétences orales acquises



### INTERVENANTS

Tous nos intervenants sont diplômés de la langue qu'ils enseignent et possèdent une solide expérience de l'enseignement des langues orientales dans un contexte professionnel.

### TARIFS

Tarif individuel : 390€  
Tarif avec prise en charge entreprise : 780€

Les stages intensifs ne sont pas éligibles au CPF ni au financement Pôle Emploi et OPCO.